

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré
Bertrand Bilodeau
Yvon Lamontagne
Samuel Côté
Nathalie Bélanger
Diane Pelletier
Nathalie Pelletier
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCES
 - 3.1) Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022;
 - 3.2) Présentation des prévisions budgétaires 2020;
 - 3.3) Adoption des prévisions budgétaires 2020.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

-
1. 512-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil étant présents, l'ordre du jour peut être modifié.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé en inversant les points 3.1 et 3.2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. FINANCES

3.1) Présentation des prévisions budgétaires

Mme Nathalie Bélanger, conseillère, assistée par Mme Manon Courchesne, directrice des Finances et trésorière, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2020.

3.2) 513-2019 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

IL EST proposé par le conseiller Jacques Lamontagne

Que le programme triennal d'investissement pour les années 2020-2021-2022 ainsi que le mode de financement des projets de l'année 2020, tel que détaillé à l'annexe jointe à la présente, soient adoptés;

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2020	13 110 600 \$
2021	9 864 000 \$
2022	15 324 000 \$
TOTAL	38 298 600 \$

Que si un projet est réalisé avec une économie, le solde de ce projet puisse être transféré à un autre projet du même programme;

Que les documents explicatifs du programme triennal d'investissement pour les années 2020-2021-2022 ainsi que le mode de financement des projets de l'année 2020 soient publiés sur le site Internet de la Ville de Magog et dans une prochaine édition du journal « Le Reflet du Lac »;

Que les annexes jointes à la présente résolution en fassent partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

3.3) 514-2019 Adoption des prévisions budgétaires 2020

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que les prévisions budgétaires des activités de fonctionnement de la Ville pour l'année 2020 totalisant 82 845 400 \$ \$ soient adoptées;

Que les documents explicatifs de ces prévisions budgétaires soient publiés sur le site Internet de la Ville et dans une prochaine édition du journal « Le Reflet du Lac », et ce, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville;

Que les annexes jointes à la présente résolution en fassent partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

5. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- M. Alain Albert :
 - Réduction de la masse salariale par un exercice d'optimisation.
- M. Michel Raymond :
 - Satisfait du budget;
 - Absence du projet du futur aréna dans le PTI;
 - Réaménagement du 520 Saint-Luc;
 - Projet de l'hôtel de ville.
- M. Michel Gauthier :
 - Augmentation du nombre d'employés
 - Maison Merry : Budget pour le sentier et statistiques d'achalandage;
 - Rôle d'évaluation global de la Ville pour 2020;
 - Augmentation des taxes plus élevée pour les non-desservis;
 - Réaménagement du 520 Saint-Luc;
 - Dalle du 2023 René-Patenaude.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- M. Pierre Boucher :
 - Taux de taxation TGT uniformisé
 - Masse salariale
 - Augmentation au niveau des incendies
 - Revenus supplémentaires en provenance des gouvernements;
 - Rues pour lesquelles des travaux seront réalisés en 2020;

- M. Robert Ranger :
 - Priorité accordée à l'environnement
 - Usine dans le secteur Omerville
 - Effort de rationalisation des directeurs

- M. Michel Raymond :
 - Fonds vert;
 - Droits de mutation.

6. 515-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 31.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière